

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la VILLE d'AVALLON

L'an deux mil treize, le quatre novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire**.

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Présents : 24

Absent(es) représenté(es) :

Monsieur Pascal YAN a donné pouvoir à Madame Nicole JEDYNSKI

Absent(es) excusé(es) : B. AZOUZAL, A.MARCON et S. PEREIRA

Secrétaire de séance : Madame Isabelle HUBERDEAU

Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire, Président du Conseil d'Administration de l'ONF, n'a pas pris part au vote.

N° 155 - 04/11/2013

AMENAGEMENT 2013-2032 DES FORETS COMMUNALE ET SECTIONALE
DE LA COMMUNE D'AVALLON

Le projet d'aménagement 2013 – 2032 des forêts communale et sectionale de la commune d'Avallon, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du code forestier, est présenté à l'assemblée.

Le projet comprend :

- ✓ un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- ✓ la définition des objectifs assignés à cette forêt
- ✓ un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'aménagement 2013 – 2032 des forêts communale et sectionale de la commune d'Avallon proposé,

DONNE mandat à l'Office National des Forêts de demander, en son nom, l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000,

AUTORISE le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,

Acte certifié exécutoire
Reçu par le représentant de l'Etat
le 07 novembre 2013
Publié ou notifié
le 07 novembre 2013
Le Maire

